

## DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Il est important de déposer la demande de permis le plus tôt possible. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

**\*\*Informations importantes requises pour délivrer le permis**

### 1. ADRESSE DES TRAVAUX

Numéro de matricule (16 chiffres, inscrit en haut à droite sur votre compte de taxes)

Localisation de l'immeuble\*\*

Date de la demande

### 2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE\*\*

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Téléphone résidence

Cellulaire

Courriel

### 3. IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL ACCRÉDITÉ\*\*

Nom et prénom

Adresse

Code postal

Téléphone résidence

Cellulaire

DOSSIER NO :

Date

### 4. MANDATAIRE (ENTREPRENEUR)\*\*

Nom et prénom

Cochez si fait par propriétaire

Adresse

Code postal

Téléphone résidence

Cellulaire

Numéro de l'entrepreneur au RBQ

NOUVELLE INSTALLATION

MODIFICATION D'INSTALLATION

L'aménagement ou la modification d'une installation septique doit être conforme au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22.

**5. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETÉS\*\***

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	
Description détaillée du projet	
Nombre de chambre à coucher ou débit total quotidien en litres : 2                  3                  4                  5                  6	

Document requis pour un permis d'installation septique **\*\*OLBIGATOIRE\*\*** :

- Localisation des dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées (pour terrain non-desservie)
- Localisation de l'ouvrage de captage d'eau potable (pour terrain non-desservie)
- Localisation autres bâtiments
- Localisation des terres agricoles à proximité

**6. INFORMATION SUR LE BÂTIMENT**

Zone	
Proximité d'un cours d'eau (10-15m)	Zone de mouvement de terrain
Oui                    Non	Oui                    Non
Zone inondable	Plan d'implantation
Oui                    Non	Oui                    Non
Certificat de localisation	
Oui                    Non	

L'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 16h à bureau municipal. Vous pouvez également le contacter au 418-484-5716, poste 226 ou par courrier électronique à l'adresse : [urbanisme@saint-ephrem.com](mailto:urbanisme@saint-ephrem.com)

**7. SIGNATURE\*\***

Signature du requérant	Coût du permis : 75.00\$ Date
------------------------	----------------------------------